



## Délibération du Conseil Communautaire

---

Le mercredi 28 janvier 2026 à 18h30, le conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois (CCPR) s'est réuni à Verteillac sous la Présidence de Monsieur Didier Bazinet, Président, à la suite de la convocation adressée le 22 janvier 2026 conformément à l'article L 2121-12 du Code Général des collectivités territoriales.

Nombre de membres titulaires en exercice du Conseil Communautaire	58	
Titulaires présents	44	Allain Tricoire – Jean-Pierre Prigul – Bernadette Bazinet – Janick Laville – Christine Berthé – Jean-Didier Andrieux – Pascal Devars – Monique Boineau-Serrano – Jean-Pierre Prunier – Murielle Cassier-Didier Bazinet -Michel Desmoulin -Philippe Boismoreau -Philippe Bogaert – Alfred Gonnard – Jean-Marcel Beau – Daniel Bonnefond-Bruno Limerat – Ludovic Gillaizeau – Francis Lafaye -Clément Lemercier – Gilles Mercier – Catherine Bezac-Gonthier -Christine Laurent – Dominique Caillou – Philippe Chotard -Christophe Gontier Jean-Pierre Chaumette – Pierre Guigné – Francis Duverneuil – Virginie Mouche -Jean-Pierre Paretour – Gérard Caignard -Fabrice Boniface – Brigitte Pourtier -Philippe Dubourg - Priça Mortier – Pierre Janaillac – Edwige Badel – Joëlle Saint Martin -Marion Lafaye – Regis Defraye – Patrick Lachaud – Muriel Morlion
Suppléants présents	1	Xavier Garreau pour la commune de Segonzac
Titulaires absents	14	Lisa Boyer -Yves Mahaud – Corinne Ducoup – Joël Constant -Géry Denis -Nicolas Platon -Laurent Casanave -Catherine Esculier - Romain Perruchaud -Christophe Rossard – Joël De Luca – Jean-Claude Arnaud -Julie Bordet – Denis Ferrand
Procurations	9	Lisa Boyer à Bernadette Bazinet Yves Mahaud à Priça Mortier Joël Constant à Bruno Limerat Géry Denis à Francis Duverneuil Nicolas Platon à Dominique Caillou Catherine Esculier à Christine Laurent Romain Perruchaud à Catherine Bezac-Gonthier Joël de Luca à Jean-Pierre Paretour Jean-Claude Arnaud à Didier Bazinet

**DELIBERATION N° 2026 /02 : (Code Nomenclature /7.10)****DATE : 28 JANVIER 2026****RAPPORTEUR : Jean-Marcel Beau****OBJET : Remboursement de frais à des agents**

Le conseil communautaire à l'unanimité décide de procéder au remboursement des frais ci-dessous avancés par des agents de la collectivité :

- Un agent a avancé les frais liés à une consultation auprès d'un médecin agréé, pour un montant de 36 € dans le cadre professionnel et qui aurait dû être pris en charge par la collectivité ;
- Un agent a avancé les frais avancé les frais pour un montant de 52.07 € liés de carburant pour la voiture de service du SPANC du fait d'un dysfonctionnement du terminal de paiement (MG3 Hybrid).

Les justificatifs sont à disposition de la collectivité.

**Décision du Conseil Communautaire :****Votes pour : 54****Votes contre : 0****Abstention : 0****Publié le 05 février 2026**

**La secrétaire de séance du 28 janvier 2026**  
**Murielle Cassier**

**Le Président de la Communauté de**  
**Communes du Périgord Ribéracois**  
**Didier Bazinet**

Murielle CASSIER

